



## DÉCLARATION LIMINAIRE

**CTR du 30 juin 2022**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du CTR.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le dernier CTR avant la trêve estivale 2022 tant attendue par beaucoup d'agents.

D'ailleurs cette période de pandémie liée à la COVID-19, si elle est moins alarmante qu'en 2020 face à l'inconnue devant laquelle nous étions, n'en finit pas de se développer insidieusement. Les règles contraignantes mises en œuvre pour l'enrayer ont toutes été levées, mais parfois ici et là naissent des velléités de redéployer les mesures barrières. En fait, aujourd'hui nous vivons bien dans le monde d'après, sur le plan sanitaire.

Même si nous sommes une organisation syndicale apolitique, nous ne pouvons que déplorer le fort taux d'abstention des dernières élections législatives. Celui-ci marque un désintérêt des citoyens pour la gestion de leur Cité. **FO-Insee** observe une nouvelle crise de confiance envers notre démocratie représentative lors des tout récents scrutins.

Aujourd'hui, la première préoccupation des agents est bel et bien **le pouvoir d'achat**. Ce matin inflation donnée par l'Insee est de +5,8% avec des prévisions allant jusqu'à 7% à l'automne prochain.

Depuis avant-hier, le gouvernement a tenté de calmer les agents de la fonction publique avec l'annonce de la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice. Pour notre organisation syndicale, le gouvernement ne semble avoir aucune connaissance des réalités de terrain et vouloir mépriser les citoyens qu'il dirige. Les agents publics au même titre que les agents du privé ne sont pas considérés par leur gouvernement.

Pour notre institut, ses agents constateront une augmentation comprise entre 50€ et près de 200€ sur leur fiche de paie. Pour autant cette revalorisation est bien loin de nous convenir quand on entend ici et là de très nombreuses augmentations actées ou à venir.

Permettez-nous de vous rappeler que la valeur du point est gelée depuis 2010, avec une minuscule augmentation +1,2 % en 2 fois en 2017. Sur le dernier quinquennat les agents de la fonction publique ont dû se serrer la ceinture sans aucune revalorisation.

Autre phénomène apparu, lié aux successifs réajustements du SMIC, il s'agit du tassement des grilles. En effet les adjoints administratifs sont au même indice sur 9 échelons et les enquêteurs sur 5 échelons. Par ailleurs trouvez-vous normal que toutes les entrées de bas de grille des corps A, B et C soient alignées sur le SMIC ?

Nous vous rappelons que nous vous avons fait part du chevauchement des grilles B et C que vous vous dites dans l'incapacité de pouvoir solutionner. Ce phénomène va-t-il durer encore longtemps ?

**FO-Insee** est bien conscient que la direction de l'Insee n'est en rien décisionnaire des mesures précitées, nous vous donc demandons d'aller porter notre déception auprès de Bercy et de la Fonction Publique.

Sur ce sujet des rémunérations, nous allons examiner au cours de ce CTR l'harmonisation de l'IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité) sur les 2 grandes directions de Bercy sans oublier la DGCCRF qui, dans le cadre d'un récent accord, est en passe de l'obtenir. Cela permettrait à chaque agent de percevoir la modique somme de **106,76 €** par mois en lieu et place de **94,26 €**. Cette augmentation entre dans le calcul des droits à retraite ce qui n'est pas négligeable. Nous vous rappelons que c'est à la demande de **FO-Insee** que cette harmonisation a été posée sur la table, nous avons été suivis par toutes les organisations syndicales représentées à l'Insee.

L'ordre du jour de ce CTR comporte également la modification de l'entretien d'évaluation professionnelle déjà débattu lors de 2 groupes de travail, et au final, après bien des discussions avec des évaluateurs et des évalués, la nouvelle mouture nous apparaît beaucoup trop scolaire pour être adoptée en l'état. Les risques de faire ressortir les quotas -dont la direction dit en être sortie- sont manifestes et plus de réflexions sont utiles.

Les services des Ressources Humaines semblent vouloir faire adopter ces modifications au pas de charge, **FO-Insee** s'y oppose.

Sur le sujet lié à la réorganisation du DRH, il faut avouer que le document de travail fourni est peu convaincant quant à la "tenabilité" de la nouvelle organisation au regard des effectifs qui y travaillent. D'ailleurs, il manque son chiffrage dans le document. La funeste loi de transformation de la fonction publique semble être à l'origine de cette réorganisation, est-ce vraiment le cas ?

Beaucoup d'agents nous interpellent sur les conditions de travail qui ont tendance à se dégrader. Une vigilance particulière doit être portée sur la nouvelle organisation des ressources humaines.

Dernier sujet à l'ordre du jour de ce CTR, il s'agit de l'examen du RSU (Rapport Social Unique), les conditions du recueil des informations ont dû se faire à toute vitesse et parfois certaines incohérences dans les tableaux nous sont apparues, nous vous en parlerons au cours des débats. Par ailleurs, ce document ne nous est pas parvenu dans les délais.

Sur le télétravail, FO-Insee vous alerte sur les risques liés aux horaires de travail. En effet, un nombre important d'agents travaillent de plus en plus le week-end en disant que cela leur convient. Nous vous rappelons qu'aujourd'hui le travail du samedi et du dimanche n'est pas payé en heures supplémentaires, donc pour nous, ce ne devrait être qu'à titre très exceptionnel.

S'agissant du passage des enquêteurs sur liste d'aptitude en catégorie 1, nous nous interrogeons sur une possible iniquité de promotion pour ceux qui ne seraient que "pur prix". Nous vous faisons également part de l'urgence du versement d'une indemnité d'occupation de domicile.

Concernant le dernier comité de promotion sur le sujet du passage au choix dans le corps des contrôleurs de nombreuses colères et incompréhensions sur les nominations se sont faits jour.

Dans l'attente de vos réponses,

Fait à Paris le 30 juin 2022



*chacun pour tous avec*

